



## COLLOQUE

# LE SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT

**15 octobre 2021**

Centre Panthéon, Salle des Conseils  
(escalier M, 2e étage). Retransmission  
sur ZOOM

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](http://ASSAS-UNIVERSITE.FR)

Colloque organisé par l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP) et le Laboratoire de Droit privé et de Sciences Criminelles d'Aix-en-Provence (LDPSC)

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris ([ICP](#)) présente un colloque, le vendredi 15 octobre 2021, sur le thème « **Le secret professionnel de l'avocat** ».

**Organisation :** [Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE](#), maître de conférences en droit public (université Paris 2 Panthéon-Assas) et [Jean-Baptiste PERRIER](#), professeur de droit privé et sciences criminelles (université Aix-Marseille).

### Programme

**Mot d'accueil** par [Stéphane BRACONNIER](#), président de l'université Paris 2 Panthéon-Assas

### Allocution d'ouverture

- > Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- > Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

### Les contours du secret professionnel de l'avocat

Présidence : [Agathe LEPAGE](#), professeur à l'université Paris 2

### L'affirmation du secret professionnel

Alice MANCHON, doctorante à l'université Paris 2 et Stefan TRIFKOVIC, doctorant à Aix-Marseille université



### **Le domaine du secret professionnel**

Maître Matthieu BOISSAVY, avocat aux barreaux de Paris et de New York, vice-président de la commission Libertés et Droits de l'homme du Conseil national des barreaux

### **Les frontières du secret professionnel**

Maître Thomas BAUDESSON, avocat-associé, Clifford Chance, AMCO

### **Secret professionnel et secret de la procédure**

Jean-Baptiste PERRIER, professeur à Aix-Marseille université

### **Secret professionnel et déontologie de l'avocat**

Maître Basile ADER, ancien vice-bâtonnier, MCO, responsable de la commission de déontologie « médias et réseaux sociaux »

*Pause*

## Table ronde - La réception du secret professionnel : regards croisés

### **Le secret professionnel et la chambre criminelle de la Cour de cassation**

Nicolas BONNAL, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

### **Le secret professionnel et la CEDH**

Laura PIGNATEL, enseignante contractuelle à Aix-Marseille université

### **Le secret professionnel et le Conseil constitutionnel**

Marthe BOUCHET, maître de conférences à l'université Paris 2

*Pause déjeuner*

## La protection du secret professionnel de l'avocat

Présidence : Édouard VERNY, professeur à l'université Paris 2

## Table ronde - Les garanties du secret professionnel : regards croisés

### **Le bâtonnier, gardien du secret professionnel ?**

Maître Pierre-Olivier SUR, ancien bâtonnier, MCO, Avocat associé, FTMS

### **Le juge des libertés et de la détention, dernier rempart ?**

Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE, maître de conférences à l'université Paris 2

## Les défis pour le secret professionnel

### **Les enjeux de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire**

Naïma MOUTCHOU, députée et vice-présidente de la commission des lois

Thierry AZEMA, président de la chambre de l'instruction de Grenoble

### **Le secret professionnel de l'avocat au défi des nouvelles technologies**

Warren AZOULAY, docteur en droit, Aix-Marseille université

*Pause*

## Table ronde - Les risques pour le secret professionnel : regards croisés

### **Secret professionnel et infraction commise par l'avocat**

Maître Christian SAINT-PALAIIS, Leborgne - Saint-Palais Associés

### **Le secret professionnel de l'avocat face aux perquisitions et aux visites et saisies**

Maître Capucine LANTA de BÉRARD, avocat au barreau de Paris



**Le secret professionnel de l'avocat face aux écoutes téléphoniques et aux réquisitions**

Maître Hervé TEMIME, avocat au barreau de Paris

Didier REBUT, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas

**Propos conclusifs : La sanction des atteintes au secret professionnel de l'avocat**

Haritini MATSOPOULOU, professeur à l'université Paris-Saclay

## Accès

Pour accéder au colloque, en présentiel ou distanciel, l'[inscription en ligne est obligatoire](#).

- > **Les invités n'étant pas membres de notre université devront présenter un passe sanitaire valide. Les membres de notre établissement devront être inscrits pour les étudiants, et en mesure de présenter une carte d'étudiant en cours de validité à cet effet.**
- > *Les événements organisés par l'université se déroulent dans le respect strict du protocole sanitaire en vigueur.*